

PROCES-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Mardi 14 décembre 2021

ORDRE DU JOUR

1. Modification de l'article 1 des Statuts – Vote

Marie-Claude GIRY La Présidente, souhaite la bienvenue et remercie tous les participants de leur présence.

Sont excusés :

Madame KOLLMANNSBERGER, Maire de Plaisir
Monsieur MODESTE adjoint au maire et Délégué au Sport
Monsieur MEIH, Directeur des sports
Madame la Présidente du Comité Départementale EPGV des Yvelines.

Conformément à l'article 8 des statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer si le quart de ses membres est présent ou représenté. Nous avons mis à votre disposition 298 convocations.

Nombre de présents : 35 - Nombre de pouvoirs : 121 représentant un total de 156 voix.

Le quorum requis de 75 est atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1. Modification de l'article 1 des statuts relatif au **Titre**

La Présidente explique les principales raisons de cette modification. Ce projet est porté par toute l'équipe parce qu'il nous semble nécessaire de rajeunir, dynamiser et moderniser notre image avec un nom plus attractif. Force est de constater que le nom « Gymnastique Volontaire » qui date de 1980, n'est pas du tout explicite pour les personnes extérieures à l'Association. De plus, il ne reflète pas la diversité de notre offre d'activités. Dans ce monde très concurrentiel nous sommes convaincus qu'il est indispensable d'accroître notre visibilité et de revaloriser notre image.

Vote contre : 0

Abstention : 0

La modification de l'Article 1 des statuts est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close.

Plaisir le 14 décembre 2021

Marie-Claude GIRY

La Présidente



Jacqueline FIEULAINÉ

La Secrétaire

